



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 8 mars 2013.

Communiqué de presse

Plan Séisme : l'État accompagne les bailleurs sociaux pour la mise aux normes des logements

Dans le cadre du Plan Séisme Antilles, une convention a été signée par Laurent PRÉVOST, préfet de la Martinique, avec la Société OZANAM, pour le financement des travaux de confortement sismique des bâtiments de la résidence « Batelière » à Schoelcher.

Cette opération est **financée par l'État à hauteur de 1 million d'euros, au titre du fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit « Fond Barnier ».**

Cette aide de l'État s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de 5 millions d'euros destinée chaque année aux bailleurs sociaux de Guadeloupe et de Martinique pour les aider à mettre aux normes les résidences qui ont été diagnostiquées comme vulnérables au risque sismique. Initialement limité à la fin 2013, ce dispositif a été prolongé jusqu'à fin 2016.

Des opérations sont également en cours avec les bailleurs SIMAR et SMHLM.

Actuellement les opérations de mise aux normes para-sismiques de 1482 logements, en cours ou prêts à démarrer, représentent plus de 16 M€ de travaux, dont 8,2 M€ pris en charge par l'État.

La mise aux normes parasismiques et le confortement des bâtiments sont des domaines d'avenir pour les entreprises du BTP de la Martinique, faisant appel à des compétences spécifiques du fait de la technicité mise en œuvre sur les chantiers et de la durée des programmes. De par les qualifications exigées, ils offrent parallèlement l'opportunité de développer une formation professionnelle spécifique et donnent aux entreprises martiniquaises des atouts pour rayonner sur les marchés extérieurs.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr